

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mille quinze, le quinze décembre, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Pierre GLINEL, M. Frédéric DRAPIER, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, M. Tony LAÏSSOUB,

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Jean-Pierre GLINEL à Mme Martine PIERSIELA, M. Frédéric DRAPIER à M. Silvère METAIRIE, M. Thierry ENOUF à Mme Isabelle LELOUP, M. Philippe GASNIER à Mme Sylvie DUMONT, M. Tony LAÏSSOUB à Mme Sylvie GUERIN.

Secrétaire : Mme Betty GODIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Betty GODIN est désignée pour remplir cette fonction.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015**

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

*Votants : 23*

*Pour : 19*

*Contre : 0*

*Abstentions : 4 (membres absents au conseil du 10/11/2015)*

Le compte-rendu du 10 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

#### **COMMISSION ENSEIGNEMENT**

**Lors de la réunion de la commission du 17 novembre 2015 les points suivants ont été abordés :**

- Présentation des effectifs et de l'équipe enseignante : 214 élèves (en baisse – 232 élèves en 2014-2015)

Classes	Effectifs	Enseignants	Autres enseignants
Grande section	26	Mme Villedieu	Mme Lamy (vendredi)
Grande section/CP	20 (8 GS + 12 CP)	Mme Benoist Mortier	Mme Drieux (lundi)
CP	20	Mme Le Villio	Mme Lamy (lundi)
CP/CE1	21 (7 CP + 14 CE1)	Mme Lemonnier	
CE 1	24	Mme AZOU	
CE 2	24	Mme Duvieu	
CM 1	27	M. Morel	
CM1/CM2	26 (16 CM1 + 10 CM2)	Mme Magdelaine	
CM2	26	Mme Charbonnier	Mme Heurtaux (vendredi et mercredi matin)

- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves (taux de participation : 59.69%) : 12 parents élus (9 titulaires et 3 suppléants)
- Présentation et vote du règlement intérieur
- Budget de l'école : à compter du 01/01/2016 : 60 € pour les fournitures et 60 € pour les sorties – pour tous les élèves, sauf ceux des grandes sections de maternelle  
Pour les grandes sections, suite à la convention en cours de signature avec le syndicat de l'école maternelle : 42.50 € pour les fournitures et 30 € pour les sorties comme pour les élèves de l'école Jacques Prévert
- Projets et sorties
- Travaux et aménagement de l'école
- Dates à retenir
- Incidents dans la cour.

***Le compte-rendu est consultable sur le site internet de l'école primaire Charles Huard.***

### **Sécurité de l'école Charles HUARD**

La commission de sécurité a visité les locaux de l'école Charles HUARD, le 20 novembre 2015, afin de vérifier la conformité des installations techniques au regard du règlement « incendie ». La commission plénière qui a procédé à l'examen du rapport de visite, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, a rendu un avis favorable à la poursuite d'exploitation. Il est à noter que l'établissement est reclassé en type R/N de 4<sup>ème</sup> catégorie, ce qui implique une visite de sécurité tous les 5 ans.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE**

Plan local d'urbanisme : le 03 décembre 2015, la commission PLU s'est réunie avec MM. DOLIGEZ et LAURENT du Cabinet Emergence pour amorcer le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). La prochaine réunion est prévue le mercredi 20 janvier 2016.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE MATERNELLE**

Lors de la réunion du 26 novembre, le syndicat a examiné les points suivants : finalisation de la convention, avis favorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), reconduction de l'année de stage d'un agent (prolongation de 6 mois pour observation).

La convention de mise à disposition des locaux et du personnel de la commune de Saint Martin de Fontenay au profit du syndicat de l'école maternelle de Saint Martin de Fontenay- Saint André sur Orne a été signée le 9 décembre 2015.

### **COMMISSION LOISIRS-CULTURE-BIBLIOTHEQUE**

**Réunion du 25 novembre 2015**

Bilan rentrée 2015/2016 : Il y a 335 adhérents dont 50 lecteurs supplémentaires à la rentrée 2015 ; la bibliothèque compte 4 bénévoles supplémentaires, ils sont désormais 10.

L'ouverture du créneau du vendredi 16h45 / 18h15 satisfait les adhérents ; la fréquentation est d'environ 7/8 personnes.

Tapis de lecture : il rencontre un grand succès auprès des bébés lecteurs.

Les « rendez-vous conte » font toujours le plein. Pour Halloween, il y a eu 34 enfants. Pour Noël, le « rendez-vous conte » aura lieu le mercredi 16 décembre au Coisel. En 2016, les « rendez-vous conte » auront lieu 1 fois / mois.

Animation poétique :

2 sessions ont eu lieu le 29 mai et le 20 novembre 2015 à la bibliothèque. Lors de chaque session, une vingtaine de personnes est venue entendre et voir les créations de Liliane Lopez. Ces animations ont remporté un vif succès auprès du public.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

### **Réunion du 2 décembre 2015**

Bilan rentrée 2015/2016 : le nombre des inscrits est de 98. Il y a 73 inscrits pour la musique et 29 pour la danse (4 personnes sont inscrites à la fois en musique et en danse).

Il y a 27 inscrits en musique et 7 en danse pour St Martin de Fontenay, St Martin représente 35% des inscrits. Le pourcentage des inscrits pour le syndicat intercommunal est de 64%, pour les « hors syndicat » il est de 36%.

Concerts /Auditions / Spectacles pour 2015/2016

La chorale « la Campanella » et l'harmonie se produiront pour le concert de Noël à l'église de May sur Orne le vendredi 18 décembre 2015 à 20h30.

L'audition des classes :

Violon et piano : le jeudi 10 mars 2016 à la salle Revel

Flûte, chant, guitare et batterie : le vendredi 11 mars 2016 au Coisel

Le gala de fin d'année aura lieu le mardi 28 juin 2016 au Coisel à 20h.

Avis sur le projet départemental de coopération intercommunale (Cf. paragraphe de l'avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale SDCI).

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE**

### **Réunion plénière du lundi 9 novembre 2015**

- Transport scolaire - rentrée 2015-2016
- Parking du collège
- Commission de sécurité
- Pratiques sportives
- Travaux au gymnase : réalisés et à réaliser
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados (Cf. paragraphe de l'avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale SDCI).
- Avenir du syndicat.

Transfert de propriété du terrain – parcelle – acte signé le 30/11/2015 entre la mairie et le Conseil Départemental.

## **SYNDICAT DU COISEL**

Réunion du 19 novembre 2015

- Emprunts à risque : notification de la décision d'attribution d'aide pour le remboursement anticipé de contrats de prêts ou de contrats financiers structurés à risque en réponse à la demande déposée auprès du représentant de l'Etat en date du 24 décembre 2014. Montant maximal de l'aide : 157 360 € représentant un taux de 22.48 % du montant des pénalités de remboursement dues suite à la transformation du prêt de taux variable en taux fixe.
- Matériel : réparation ou renouvellement (contrôle d'accès, tableau d'affichage du gymnase, caméras)
- Site internet : changement de prestataire
- Tarifs de location des salles.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 17 décembre pour valider les tarifs de location des salles et les propositions de renégociation des prêts par la Caisse d'Épargne (taux : 2.36 % pour l'emprunt le plus important et 2.04 % pour l'autre emprunt).

## **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **Rappels :**

*Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet le 12 octobre 2015 a été présenté en conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 2015.*

*Ce projet est soumis aux conseils municipaux et communautaires pour avis dans un délai de deux mois à réception du courrier. A défaut, l'avis est réputé favorable. Il a été réceptionné en mairie de Saint Martin de Fontenay le 19 octobre 2015.*

*Cet avis sera un avis global sur le projet de schéma. Mais il pourra aussi porter sur l'évolution de la structure et sur toute proposition qui permettra aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) de porter des amendements au projet.*

*Ce projet, accompagné des avis des collectivités concernées, sera ensuite transmis aux membres de la CDCI qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.*

*Les propositions de modifications adoptées par les membres de cette commission seront intégrées dans le projet de schéma si elles recueillent une majorité des deux tiers de ses membres et à condition qu'elles soient conformes aux I et III de l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales.*

### **Le projet de SDCI prévoit le projet de fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne avec la Communauté de Communes d'Evrecy Orne Odon**

- CC Evrecy-Orne-Odon : 19 communes ; 15 670 habitants ; 15 compétences
- CC de la Vallée de l'Orne : 5 communes ; 7 797 habitants ; 11 compétences
- Totale population municipale : 23 467 habitants avec 24 communes.

*Les communes appartiennent majoritairement au bassin de vie de Caen.*

*Compte-tenu de la pertinence de la fusion entre CCVO et CCEOO, il a été précisé dans le projet de schéma qu'un regroupement avec Caen-La-Mer était un objectif à terme mais que les communautés de communes devaient travailler leurs compétences.*

### **Avis sur le projet de fusion de fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne avec la CC d'Evrecy Orne Odon :**

La fusion avec la CDC Evrecy Orne Odon apparaît la plus opportune, tant sur le plan de la continuité du territoire que des compétences propres à nos Communautés de Communes : seuil de 24 000 habitants, pertinence du périmètre (nouveau canton), cohérence du territoire.

La communauté de communes de la Vallée de l'Orne a confirmé sa volonté de fusionner avec la Communauté de Communes d'Evrecy Orne Odon lors du Conseil Communautaire du 27 octobre 2015.

### **Délibération :**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **exprime un avis global favorable sur le projet de schéma départemental, notamment en ce qui concerne le projet de fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Orne (CCVO) et d'Evrecy-Orne-Odon.** En effet, parmi les scénarios envisageables, cette hypothèse de fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Orne et d'Evrecy Orne Odon apparaît être la plus pertinente, tant au regard des compétences exercées par chacune d'entre elles, qu'au regard de la volonté des élus de ces deux structures de travailler en commun dans le sens de cette fusion.

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 18*

*Contre : 0*

*Abstentions : 5*

### **Avis sur la réduction du nombre de syndicats intercommunaux :**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit également la réduction significative des syndicats de communes et des syndicats mixtes fermés.

Compte-tenu des conséquences directes pour Saint Martin de Fontenay, le Conseil Municipal demande que le Préfet porte attention et intérêt à la volonté des syndicats concernés par cette restructuration :

### **Délibération :**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal :**

- **Exprime un avis défavorable concernant la proposition de réduction des syndicats situés dans le périmètre de la fusion Evrecy-Orne Odon et Vallée de l'Orne, notamment en ce qui concerne le syndicat de gestion de l'école de musique et de danse et le syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVALOR).**
- **soutient les demandes d'amendements présentées par le syndicat de gestion de l'école de musique et de danse et le syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVALOR).**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 20*

*Contre : 0*

*Abstentions : 3*

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ORNE**

*Le rapport a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 11 décembre 2015.*

L'Article L 5211-39-1 du CGCT issu de la loi du 16 décembre 2010, spécifie qu'un schéma de mutualisation des services doit être établi dans l'année qui suit le renouvellement du conseil communautaire d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Celui-ci doit donc être rendu pour le 31 décembre 2015.

La mutualisation des services doit être un projet politique, financier, juridique, organisationnel et humain partagé par les communes membres et la Communauté de Communes.

Considérant le projet de fusion avec la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon,  
Considérant la nécessité d'avoir une approche globale et cohérente sur l'ensemble du futur territoire,  
Le Conseil Communautaire de la Vallée de l'Orne dans sa séance du 17 novembre 2015 a validé à l'unanimité le rapport de mutualisation des services présenté.

Cette décision a été notifiée aux communes membres et elle est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **Délibération :**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne.**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 20*

*Contre : 0*

*Abstentions : 3*

### **RECENSEMENT 2016**

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans.

D'après les indications de l'INSEE, il est conseillé de recruter 5 agents recenseurs pour assurer le recensement sur la commune de Saint Martin de Fontenay. Ces 5 agents sont répartis sur 6 secteurs.

Le conseil municipal doit délibérer sur ces recrutements et sur les modalités de la rémunération des agents

### **Délibération :**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

- **valide à l'unanimité la proposition de recrutement de 5 agents recenseurs**
- **fixe la rémunération des agents recenseurs à 1.60 € pour bulletin individuel et 1.03 € par logement**
- **fixe la rémunération de la participation des agents recenseurs aux journées de formations obligatoires à 20 euros.**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Madame Yvelise BOUVIER, conseillère municipale a été désignée coordonateur communal pour assurer le recensement. A ce titre, le coordonnateur municipal va engager des frais pour ce mandat spécial. Il est proposé au conseil municipal de rembourser les frais de route, de téléphone et les frais divers engagés par le coordonateur municipal dans le cadre de sa mission.

### **Délibération :**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de remboursement des frais de route, de téléphone et les frais divers engagés dans le cadre du mandat spécial attribué à Madame Yvelise BOUVIER en tant que coordonateur communal du recensement.**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

## **CONVENTIONS AVEC LES SYNDICATS POUR L'ANNEE 2015**

Dans le prolongement du conseil municipal du 10 novembre 2015, afin de permettre la régularisation des mises à disposition de locaux au sein de la mairie pour les syndicats, il est proposé au conseil municipal de donner l'autorisation au maire de passer et signer les conventions de mise à disposition de locaux concernant les syndicats suivants :

### **- Syndicat d'Assainissement (SIAVALOR) (1048.19 €)**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

### **- Syndicat intercommunal du Collège (1554.68 €)**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

### **- Syndicat intercommunal de l'école maternelle (1554.68 €)**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

### **- Syndicat intercommunal de l'école de musique et de danse (777.34 €)**

*Votants : 23 dont 5 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de conventions et autorise Madame le Maire à les signer.**

## **GESTION DES PERSONNELS – CRITERES D'EVALUATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Les critères ont été présentés aux membres du conseil municipal dans la séance du 13 octobre dernier. Le centre de Gestion a donné un avis favorable sur ces critères. Le Conseil municipal doit délibérer au vu de l'avis du centre de gestion pour valider définitivement ces critères.

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1er janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

Votants : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

### **DECIDE**

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur quatre critères et plusieurs sous-critères suivants :

<b>CRITERES ET SOUS CRITERES</b>	<b>Agents concernés</b>
<p><b>Les résultats professionnels et la réalisation des objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans le travail et disponibilité</li> <li>- Rigueur, respect des délais et des échéances</li> <li>- Respect de l'organisation collective du travail</li> <li>- Initiative, organisation, anticipation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les agents</li> <li>- Tous les agents</li> <li>- Tous les agents</li> <li>- Tous les agents</li> </ul>
<p><b>Les compétences professionnelles et techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences techniques liées à la fiche de poste</li> <li>- Respect des règlements, normes et procédures (notamment les règles d'hygiène et de sécurité)</li> <li>- Capacité à entretenir et développer ses compétences</li> <li>- Maîtrise des nouvelles technologies</li> <li>- Savoir utiliser et manipuler les matériels, outils et produits dans les règles de l'art</li> <li>- Réactivité et adaptabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les agents</li> <li>- Services techniques, administratifs et périscolaires</li> <li>- Service animation</li> <li>- Services administratifs et animation</li> <li>- Services techniques et périscolaires</li> <li>- Tous les agents</li> </ul>
<p><b>Les qualités relationnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations avec les élus, avec la hiérarchie</li> <li>- Relations avec les autres intervenants (enseignants, animateurs...) et le public</li> <li>- Travail en équipe</li> <li>- Ecoute et esprit d'ouverture au changement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les agents</li> <li>- Tous les agents</li> <li>- Tous les agents</li> <li>- Tous les agents</li> </ul>
<p><b>La capacité d'encadrement ou d'expertise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et planification du travail</li> <li>- Animation de groupe</li> <li>- Compte rendu des animations et de la gestion de la bibliothèque</li> <li>- Proposition faites sur la gestion du service</li> <li>- Propositions faites sur la gestion du service, des travaux et d'entretien de la commune</li> <li>- Propositions faites sur la gestion du service, des travaux et de l'entretien</li> <li>- Contrôle et compte-rendu des interventions sur le territoire</li> <li>- Transfert des informations nécessaires à l'efficacité et à la sécurité du service technique</li> <li>- Transfert des informations nécessaires à l'efficacité du service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les agents</li> <li>- Service animation</li> <li>- Service animation</li> <li>- Service administratif et animation</li> <li>- Service technique</li> <li>- Service périscolaire</li> <li>- Services administratifs, techniques et périscolaires</li> <li>- Service technique</li> <li>- Services administratifs, techniques et périscolaires</li> </ul>

## **CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL : RENOUVELLEMENT**

**Le contrat d'assurance statutaire de prévoyance arrive à échéance, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour le reconduire pour l'année 2016.**

- Contrat d'assurance statutaire CNRALC n°1406D – 67662 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016  
15 471.10 €
- Contrat d'assurance statutaire IRCANTEC n°3411H – 67662 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016  
518.96 €

Votants : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de reconduction du contrat de prévoyance avec la Caisse Nationale de Prévoyance.**

### **CENTRE DE GESTION DU CALVADOS – CONVENTION DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE : RENOUELEMENT**

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention de remplacement temporaire signée entre la commune et le Centre de Gestion pour la prestation de remplacement temporaire des agents (congé maladie, besoins occasionnels...). Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Votants : 23 dont 5 pouvoirs  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de reconduction de la convention de remplacement pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2021.**

### **CONTRAT « ESPACES VERTS » - ENTRETIEN ET ELAGAGE**

3 entreprises ont répondu à la consultation pour la prestation d'entretien et d'élagage sur la base d'un cahier des charges : Durel Paysage, Plekan paysage et Maillard espaces verts.

La prestation concerne :

- L'entretien et l'élagage de diverses plantations et arbres de la commune dont des tilleuls, platanes, marronniers, érables, cerisiers fleurs et pommiers ;
- L'entretien des espaces verts du site du mémorial de CINDAIS ;
- L'entretien et l'élagage d'arbres et arbustes et haies du cimetière

	<b>DUREL PAYSAGES</b>	<b>PLEKAN PAYSAGES</b>	<b>MAILLARD ESPACE VERTS</b>
<b>Entretien et élagage</b>	11 600 € HT	12 962 € HT	13 000 € HT
<b>Site de Cindais</b>	15 495,43 € HT	18 290 € HT	17 000 € HT
<b>Cimetière</b>	9 127,47 € HT	10 377 € HT	10 000 € HT
<b>Total HT des contrats</b>	<b>36 222,9 € HT</b>	<b>41 629 € HT</b>	<b>48 000 € HT</b>

*Il est à noter que le recrutement d'un emploi d'avenir, en renforçant l'équipe technique de la commune, permet de reprendre en régie une partie de l'entretien des espaces verts qui était effectué auparavant dans le cadre de cette prestation. Toutefois, il sera sans doute nécessaire d'investir dans du matériel permettant de répondre à ces nouvelles missions.*

Votants : 23 dont 5 pouvoirs  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de contrats de l'entreprise DUREL PAYSAGES.**

### **CIMETIERE – REGLEMENT – PROPOSITION DE SUPPRESSION DE LA CONCESSION CINQUANTENAIRE**

*Discussion sur les différentes propositions de concession, le relèvement des tombes abandonnées (coût important).*

**Le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.**



## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Choix du prestataire pour le contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux :
  - Larcher Exploitation : 990 € TTC
  - Savelys : 1 068.01 € TTC

Le bureau municipal a donné un avis favorable au devis Larcher Exploitation pour un montant de 990 € TTC.

- Assemblée Générale de l'APAEI du 28 novembre 2015 : projet d'extension avec l'opportunité d'acquérir un bâtiment à Saint Martin de Fontenay où il est envisagé de transférer le foyer mère. Il s'agit de l'actuelle maison de retraite « la chênaie » qui va déménager en mars 2016. Une étude de faisabilité est en cours et des contacts sont pris avec le Conseil Départemental.
- Association Westlake Brothers Souvenir : l'association remercie la municipalité pour son soutien financier concernant le projet de séjour au Canada.
- Colis des seniors : remerciements de Mme BUSNEL.
- Illuminations de Noël.
- Question présentée par M. BARBIER concernant l'organisation des manifestations municipales

En réponse à la question de M. BARBIER, Mme PIERSIELA indique que la participation des élus se fait sur la base du volontariat et que l'organisation des manifestations municipales sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission animation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20*

---